



Accueil d'une session de formation « Éducateur fédéral aviron Indoor »

Cahier des Charges

Objectif et Public : Cette formation répond à une demande locale. Le club d'accueil doit s'assurer de la présence d'au **moins 8 stagiaires** et s'engager à diffuser largement l'information.

Capacité : 10 à 12 stagiaires maximum.

Durée et Horaires types : 20 heures de formation sur 2,5 jours.

- Vendredi : 13h30 – 19h00
- Samedi : 9h00 – 19h00
- Dimanche : 9h00 – 16h00

Infrastructures nécessaires :

- **Une salle d'ergomètres** d'au moins 30 m² (pour l'Avifit) équipée d'un système de sonorisation et d'un mur/panneau pour la projection.
- **Une salle de cours** équipée d'un rétroprojecteur ou d'une télévision (cet espace peut être intégré à la salle d'ergo si elle est assez grande).
- **Accès aux vestiaires** pour les stagiaires.
- Mise à disposition (si possible) d'une cafetière et d'une bouilloire (le café et les collations sont payés par la FFA).

Matériel : **13 ergomètres** en bon état, dont au moins 4 munis d'un écran PM5.

Restauration : Le club doit organiser une solution de déjeuner pour le samedi et le dimanche (environ 16 €/pers). Ces repas (plateaux-repas, restaurant proche, etc.) sont **pris en charge par la FFA**. Les dîners et l'hébergement restent à la charge des stagiaires.

Avantages pour le club : En échange de la mise à disposition, le club bénéficie de la **gratuité de formation pour l'un de ses adhérents**.

Convention de Collaboration

Entre : La Fédération Française d’Aviron (FFA), représentée par son Président, M. Christian VANDENBERGHE.

Et : La structure _____ représentée par son/sa Président(e) _____

Il est convenu ce qui suit :

1. **Collaboration :** Le club met à disposition ses installations et son matériel (13 ergomètres, sonorisation, matériel pédagogique) pour la formation **Éducateur fédéral aviron indoor**.
2. **Lieu et Dates :** La formation se déroulera à [Adresse complète]

du _____ au _____.

Les horaires respectent les créneaux du vendredi (13h30-19h), samedi (9h-19h) et dimanche (9h-16h).

3. **Contrepartie :** Le club bénéficie de la gratuité de formation pour un adhérent (sous réserve des pré-requis). Les frais des formateurs sont à la charge de la FFA.
4. **Assurances :** Les stagiaires sont couverts par leur licence FFA. Le club atteste avoir une assurance couvrant les locaux et le matériel. Le club et son assureur renoncent à tout recours contre les stagiaires et la FFA pour les dommages au matériel ou aux locaux.
5. **Responsabilité :** La responsabilité technique et pédagogique incombe au responsable de formation de la FFA.

Fait à : _____, le _____

Signatures :

Pour la structure _____

Le/la Président.e _____

Pour la FFA

Le Président Christian VANDENBERGHE

Feuille de liste des candidats

Conformément au cahier des charges, une liste de candidats pré-inscrits (minimum 8) doit être fournie pour valider l'ouverture de la session.

Lieu _____

Dates _____

Nom du candidat	Prénom	Club
1.		
2.		
3.		
4.		
5.		
6.		
7.		
8.		
9.		
10.		